

Le vendredi 16 septembre,
A Saint Etienne,

Objet : Demande d'audience - Scolarisation des élèves allophones et situation des UPE2A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous le savez, notre territoire ligérien est une terre d'accueil importante pour les personnes nouvellement arrivées en France. De ce fait, dans nos écoles et établissements, les personnels de l'Education Nationale sont fréquemment confrontés à l'accueil des élèves dit allophones.

Cet accueil se doit d'être digne de notre République et c'est en ce sens que la mission des enseignants UPE2A est primordiale.

D'après la circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012, toujours en vigueur, les élèves allophones doivent bénéficier *au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures **minimum** dans le premier degré et de 12 heures **minimum** dans le second degré est organisé avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire où l'élève est inscrit.*

Le SE-Unsa constate que nous sommes loin du compte. **C'est face à ce constat alarmant que nous sollicitons une audience.** Il y a urgence à trouver les solutions qui permettront à notre Ecole publique de respecter la loi fixée par notre gouvernement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon attachement au service public d'éducation.

Mathilde Point,
Secrétaire Départementale
SE-Unsa 42.

